

Paris,  
Le 16 avril 2018

## 120ème question à l'Assemblée Nationale sur la situation de l'accès aux soins en orthophonie : toujours le même mépris des orthophonistes par le gouvernement

Dans une question orale à la ministre de la Santé, ce mardi 10 avril, la députée d'Indre-et-Loire, Sophie Auconie, dénonce « *la disparition de [notre] profession dans la fonction publique* ». Elle demande donc si le gouvernement va « *proposer une rémunération des orthophonistes salariés à la hauteur de leur niveau de diplôme (Master bac+5) et ainsi permettre un véritable accès aux soins orthophonistes pour tous les patients* ».

La question « *qui fait consensus aujourd'hui dans les rangs [des députés]* » a reçu encore et toujours une réponse ministérielle fallacieuse et inadaptée.

Agnès Buzyn – reprenant les arguments du gouvernement Hollande – affirme sans nuance que les orthophonistes se sont vu « *attribuer une prime de 9 000€ pour l'exercice hospitalier* ». Un chiffre volontairement impressionnant, car **cette prime qui existe depuis plus d'un an n'a encore jamais pu être attribuée à quelque orthophoniste que ce soit** compte tenu de son caractère extrêmement restrictif.

La ministre affirme que la « *nouvelle grille indiciaire des orthophonistes aboutira à une augmentation salariale moyenne de 17 % échelonnée entre 2017 et 2019* ». Un nouveau chiffre, volontairement impressionnant, pour cette grille décidée unilatéralement par le ministère, sans aucune concertation ni avertissement, en plein mois d'août 2017. Ce chiffre masque surtout que cette grille concerne plusieurs professions qui n'ont ni le même niveau de diplôme, ni le même niveau de responsabilité. **Cette grille ne correspond pas à une rémunération à la hauteur du niveau de diplôme bac+5 : elle est alignée sur un niveau licence (bac+3).**

La ministre avance enfin que la « *rémunération de fin de carrière sera portée au niveau des infirmiers de bloc opératoire et des puéricultrices* » diplômés à .bac+4. Non seulement ces montants sont toujours inférieurs au niveau de diplôme bac+5, mais ce niveau n'est accessible qu'aux titulaires de classe supérieure alors que la très grande majorité des orthophonistes sont contractuels.

**Après plus de 120 questions de parlementaires de tous les bancs, après la journée de forte mobilisation du 29 mars, nous attendons qu'enfin ce problème urgent soit considéré avec sérieux par Agnès Buzyn.**

Malheureusement, nous retrouvons toujours le même évitement de la question, qui nie la réalité de la disparition de l'accès aux soins.

La Fédération Nationale des Orthophonistes prépare bien évidemment le rendez-vous annoncé le 28 mai 2018 avec la Ministre.

**La FNO poursuit avec l'ensemble des professionnels, salariés et libéraux, chercheurs, enseignants et étudiants, indéfectiblement unis, le combat pour rétablir l'accès aux soins orthophoniques dans tous les territoires.**

Plus d'informations sur [www.fno.fr](http://www.fno.fr)